

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014



DELIBERATION N° 7

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 28
Abstention : 1
(Maton)

L'an deux mil quatorze, le seize décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 décembre 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, YA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : A.LECHEVALLIER (pouvoir à MA THEBAUD), D.ARMENGAUD (pouvoir à Francis GONZALEZ), MJ ROQUES (pouvoir à I OXOBY PAGNAN), C.DUFOUR (pouvoir à C.ORDONNES), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO)

Secrétaire de séance : G.MOSCHETTI

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'allouer une subvention complémentaire de 20 000 € à l'Association « Centre Social Dou Boucaou » afin d'équilibrer leurs comptes 2014.

En effet, les frais de fonctionnement induits par l'extension de la crèche, la baisse du montant de la subvention 2014 par rapport à celle de 2013 nous oblige aujourd'hui à revoir le montant global de la subvention.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

. **décide** d'allouer sur les crédits ouverts au budget 2014, article 6574 une subvention complémentaire de 20 000 € à l'Association « Centre Social Dou Boucaou ».

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 17 décembre 2014
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/12/2014
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/12/2014